

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond, Patrick Morin et Pierre Gauthier.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2016-11-223; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout suivant à;

6.09; Demande de subvention; Programme Chantier Canada

Adoptée à l'unanimité

2016-11-224; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2016

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-225; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 27-09-2016 au 31-10-2016 pour un montant de 18 122.19 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 158 543.60 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 104 324.94 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois d'octobre; 17,823.32\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2016-11-226; PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,510 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités, une chronique touristique, vingt (20) avis publics à raison de 4 fois par jour 3 jours, dix (10) annonces des événements de la municipalité à raison 4 fois par jour sur 7 jours, six (6) entrevues de 5 minutes sur les événements culturels;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,510 \$ plus taxes pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-227; PROPOSITION PUBLICITAIRE; VŒUX 2017

CONSIDÉRANT QUE le journal la Gatineau nous a déposé une proposition publicitaire pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire du journal la Gatineau pour sept occasions au montant de 65 \$ chacune.

Adoptée à l'unanimité

**2016-11-228; ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA
PROTECTION DE L'EAU DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR 2017**

CONSIDÉRANT QUE le regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement est au service des associations de lacs/rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de mandater de renouveler notre adhésion pour l'adhésion au Regroupement pour la protection de l'eau pour l'année 2017 au montant de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-229; OPÉRATION NEZ ROUGE

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de faire un don de 100 \$ à Opération Nez rouge.

Adoptée à l'unanimité

**2016-11-230; APPUI À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS
EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE l'association des transporteurs en vrac utilise depuis plusieurs années les services du titulaire d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat, basé sur le principe des zones géographiques qui pour la plupart ont été institués à partir des comités politiques de l'époque et qui généralement couvrent le territoire d'une ville principale et des municipalités moins peuplées environnantes s'avère très efficace;

CONSIDÉRANT QUE ce principe de proximité permet à l'association d'encourager les camionneurs de notre municipalité de sorte que les services qu'ils offrent demeurent disponibles à toute la population. Ces petites entreprises qui investissent massivement dans l'acquisition de leurs équipements ont besoin de l'apport économique des marchés publics pour demeurer opérationnelles. C'est pourquoi comme le permet la réglementation, l'association est liée à la clause préférentielle en faveur des transporteurs inscrits au registre des camionneurs en vrac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'appuyer l'association des camionneurs en vrac dans leurs démarches pour garder leur permis de courtage en services de camionnage en vrac de la commission des transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2016-11-231; APPUI À VILLE DE MANIWAKI
POUR S'OPPOSER AU PROJET OPTILAB, DANS LE
CADRE DUDÉPLOIEMENT DU VASTE PROJET DE
RÉORGANISATION DES LABORATOIRES DES
CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, veut centraliser les services de laboratoires des Centres de santé et des services sociaux vers les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE les services de laboratoire des établissements de santé de l'Outaouais seraient déportés à Gatineau;

CONSIDÉRANT la perte de précieux services de proximité

CONSIDÉRANT les pertes d'emploi et le transfert de salariés et la modification des tâches des technologues médicaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà perdu plusieurs emplois de qualité dans le secteur de la santé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura des impacts importants pour la région et amènera des enjeux majeurs et au niveau de la conciliation travail-famille;

CONSIDÉRANT QU' aucune garantie ne peut être obtenue quant à la sécurité des échantillons et aux conditions de transport vers les laboratoires se trouvant à plus de 120 km;

CONSIDÉRANT la pétition signée par des milliers de personnes à travers le Québec réclamant un moratoire a été déposé à l'Assemblée nationale le 22 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant tout le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte une population permanente d'environ 22,000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones plus une population d'environ 20,000 villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki demande que la volonté et l'intérêt de la Ville de Maniwaki et de la région soient considérés, soit de conserver les services de laboratoires dans leur établissement de santé.

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu unanimement par tous les membres présents;

QUE la municipalité Montcerf-Lytton appui la ville de Maniwaki dans leur demande de conserver les services de laboratoires dans leur établissement de santé.

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur Gaétan Barrette,
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice et
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
M.R.C. Vallée de-la-Gatineau
Ville de Maniwaki

Adoptée à l'unanimité

2016-11-232; AIDE FINANCIÈRE; FORMATION DES POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de Montcerf-Lytton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Montcerf-Lytton prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I, pour l'année 2017 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**2016-11-233; RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION;
32 435 \$**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a accordé une compensation de 32 435 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les exercices 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'exercice 2016-2017 ont été effectués sur les chemins; de Lytton, Villa Basque et chemin # 4 du Barrage Mercier pour un montant de 43 068.56\$ pour du rechargement de gravier (MG20) et du creusage et creusage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification afin de recevoir ladite subvention de 32 435 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2016-11-234 ENGAGEMENT;
DIRECTRICE ADJOINTE-SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé des appels de candidatures pour une nouvelle directrice adjointe suite au départ de Madame Martine Duperré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'engager madame Alexandra Désabrais pour le poste de directrice adjointe/secrétaire-trésorière pour trente-deux heures par semaine au salaire qui sera indiqué dans son contrat.

Son emploi débutera le mardi 22 novembre. Il est entendu que celle-ci sera en probation pour une période de six mois.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-235; DÉJEUNER AU PROFIT DE CENTRAIDE

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'organiser le déjeuner au profit de Centraide le dimanche 27 novembre de 8.00 à 14.00 heures.

Cette année un brunch sera servi au montant de 10.00 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-236; APPUI À L'ASEC

CONSIDÉRANT QUE l'association de solidarité et d'entraide Communautaire Vallée-de-la-Gatineau désire présenter un projet dans le but d'instaurer une politique de salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QU'une fois le projet réalisé l'association demandera aux municipalités de faire une politique de conformité sur les logements puisqu'il y aura une cour municipale qui siègera dans la région.

CONSIDÉRANT QUE les étapes de ce projet seront constituées par des recherches terrain sur les réussites de politiques en logement et des associations de locataires existantes dans différentes municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les élus seront rencontrés pour leur présenter une politique en logement que l'association aura élaborée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'appuyer l'ASEC dans leur demande de projet pour instaurer une nouvelle politique de salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-237; DEMANDE DE SUBVENTION; CHANTIERS CANADA

A revoir

Note; - Monsieur le maire a déposé son discours

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2016-11-238; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 20 le conseiller Michel Dénommé propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,